

Consignes éditoriales FLR
(série linguistique)

1. Généralités :

- Formats de fichiers : DOC, DOCX, RTF.
- Longueur de l'article : 30 000 signes au maximum (espaces et notes comprises).
- Langue de l'article :
 - pour la partie thématique : français
 - pour la partie *Varia* : français, polonais, anglais, espagnol, italien
- Marges : supérieure 2,5 cm ; inférieure 2,5 cm ; latérales 3 cm.
- Évitez de numéroté les pages.
- En tête de l'article : nom et prénom de l'auteur, son affiliation, son ORCID ID et son adresse électronique professionnelle.
- Titre de l'article : en gras, Times New Roman, corps 11.
- En dessous du titre : deux résumés précédés du titre de l'article, le premier en français et le deuxième en anglais ; entre 900 et 1100 signes, espaces comprises, Times New Roman, corps 9.
- En dessous de chaque résumé : mots clés dans la langue du résumé.
- Intertitres : Times New Roman, corps 11, gras, numérotés, alignement gauche.
- A la fin de l'article : notice biobibliographique concernant l'auteur, à la troisième personne du singulier (500 signes, espaces comprises).

2. Le texte :

- Police : Times New Roman, corps 11
- Interligne : 1,5.
- Présenté le plus simplement possible, sans mise en pages élaborée. Tous les enrichissements typographiques (caractères gras, soulignés ; espacement condensé ou étendu, etc.) sont à éviter.
- Ne pas utiliser le tabulateur pour marquer l'alinéa. Définissez le retrait (de 6 mm) dans la boîte de dialogue « Format du paragraphe ».
- Les mots en langues étrangères, les mots et expressions utilisés de façon métalinguistique seront toujours en italiques. Exemples : l'expression *mettre à l'abri* n'est pas nouvelle en français (...), *argumentum ad metum*.
- Les significations seront données entre les guillemets anglais simples. Exemple : *amour* 'love'.
- Utilisez les espaces insécables avant les signes de ponctuation doubles (point-virgule, deux-points, point d'exclamation, point d'interrogation) et le guillemet français fermant (») ainsi qu'après le guillemet français ouvrant («).

3. Les citations :

- courtes (jusqu'à 3 lignes) seront placées dans le texte et mises entre guillemets français, sans italiques ; les vers d'une strophe seront séparés par une barre oblique (/) ; les strophes – par deux barres obliques (//) ;
- longues (plus de 3 lignes), Times New Roman, corps 9, constituent un paragraphe séparé, sans guillemets, sans italiques, sans alinéa, sans retrait. Les paragraphes éventuels de ces citations seront séparés par un tiret cadratin (—), et non par un retour chariot.

4. Les références bibliographiques :

- Dans le corps de l'article : immédiatement après citation, entre parenthèses (nom de l'auteur, année de la publication, page). Exemple : (Cabré, 1998 : 126).

5. Bibliographie :

- À mettre à la fin de l'article, avant la notice biobibliographique.
- La bibliographie contient **seuls** les titres cités dans le texte et dans les notes.
- Le nom de l'auteur précède son prénom qui sera écrit en toutes lettres. Les entrées bibliographiques seront classées par ordre alphabétique.
- Ne mettez pas de point à la fin de chaque entrée.
- Times New Roman, taille 9.

– Dans la bibliographie en fin d'article :

pour un ouvrage

LERAT, Pierre (1995), *Les langues spécialisées*, Paris, PUF

pour une contribution à un ouvrage collectif

CARDEY, Sylviane, GREENFIELD, Peter (2002), « Computerised set expression dictionaries » in *Lexis in Contrast* (B. Altenberg, S. Granger édés), Paris, Benjamins, p. 231-249

pour un article dans une revue

REY, Alain (1993), « Terminologie et lexicographie », *Parallèles*, n° 10, p. 27-35

VANHOUDHEUSDEN, Romain (2014), « La création lexicale d'origine métaphorique dans le discours journalistique sportif », *Lexis* n° 8. (<http://journals.openedition.org/lexis/273>, consulté le 21 avril 2020)

pour un site d'internet

l'adresse du site auquel vous ajouterez la date de consultation.

Exemple : www.oeaw.ac.at/ita/ebene5/wp-mpifg.pdf, consulté le 23 novembre 2019

6. Les notes et les appels de notes

Utilisées pour rajouter des informations ou des commentaires, les notes, taille 9 p., seront placées en bas de page et répondront à une numérotation continue pour la totalité de l'article. L'appel de notes dans l'article se situera immédiatement après le dernier mot concerné ou le guillemet, et juste avant le signe de ponctuation.

7. Index des noms propres :

– Après la notice biobibliographique on placera une liste des noms et prénoms (dans cet ordre) des auteurs et des personnes cités dans l'article.

8. Les documents iconographiques :

– Ils seront remis dans des fichiers séparés, formats .tiff ou .jpg, en haute définition (300 dpi minimum), un fichier électronique pour chaque illustration. Leur emplacement sera signalé dans le texte sous la forme (Fig. 1). Chaque illustration sera numérotée selon l'ordre d'apparition dans le texte. Les titres des documents iconographiques seront précisés.

– Chaque document iconographique est soumis à la législation en vigueur en matière de droit de reproduction. Une autorisation écrite de l'ayant-droit doit être impérativement fournie par l'Auteur pour chaque illustration qu'il souhaite publier dans son article.